

AVIS PUBLIC 2021-005

DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION DES TAXES DE PROPRIÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2021

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Manon Carrier, trésorière de la Ville de Val-des-Sources, que le rôle général de perception des taxes de propriétaires fonciers pour l'année 2021 a été déposé à mon bureau le 16 février 2021.

Les comptes de taxes seront expédiés dans les délais prévus par la Loi.

Les dates d'échéance sont établies comme suit :

1^{ER} VERSEMENT : 25 MARS 2021
2^E VERSEMENT : 10 MAI 2021
3^E VERSEMENT : 23 JUIN 2021
4^E VERSEMENT : 9 AOÛT 2021
5^E VERSEMENT : 22 SEPTEMBRE 2021
6^E VERSEMENT : 5 NOVEMBRE 2021

Toute imposition foncière générale annuelle inférieure à trois cents dollars (300 \$) est exigible et payable en totalité lors du premier versement.

De plus, un escompte de 1,25 % sera appliqué si les taxes sont payées en totalité à l'échéance du premier versement soit le 25 mars 2021 ou avant.

Donné à Val-des-Sources, Québec, ce 17 février 2021.


Manon Carrier, trésorière